

# 2<sup>ème</sup> DIVISION

## REGLEMENT 2016



## Championnat de France par Équipes

**Date limite d'engagement : 28 juin 2016**  
**Date limite d'inscription : 20 septembre 2016**

# SOMMAIRE

<b>I - ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT.....</b>	<b>3</b>
1. Formule du championnat .....	3
2. Résultats – Classement – Récompenses .....	3
2.1 Résultat d’une rencontre .....	3
2.2 Classement .....	4
2.3 Montée et descente .....	4
2.4 Récompenses.....	4
<b>II - CONDITIONS DE PARTICIPATION .....</b>	<b>5</b>
1. Clubs .....	5
2. Lutteurs .....	6
3. Equipes .....	6
2. Entraîneurs .....	6
<b>III - ORGANISATION D’UNE RENCONTRE.....</b>	<b>7</b>
1. Composition de l’équipe .....	7
1.1 Catégories de poids .....	7
1.2 Effectif .....	7
2. Déroulement .....	7
3. Pesée.....	8
4. Arbitrage .....	8
5. Horaire programme .....	8
6. Transmission des résultats .....	9
7. Réserves et contestations .....	10
<b>IV - REGLEMENT DES LITIGES .....</b>	<b>11</b>
1. Nature des litiges et pénalités .....	11
<b>V - ANNEXES.....</b>	<b>13</b>
Annexe 1 - Formulaire d’engagement .....	14
Annexe 2 - Liste des clubs qualifiés .....	14
Annexe 3 - Formulaire d’inscription.....	15
Annexe 4 - Fiche de renseignements du club .....	16
Annexe 5 - Liste de l’effectif de l’équipe .....	17
Annexe 6 - Modèle d’autorisation de président de club .....	18
Annexe 7 - Attestation sur l’honneur d’identité.....	19
Annexe 8 - Cahier des charges pour les clubs recevants .....	20
Annexe 9 - Contestation .....	21

Ce règlement, spécifique au championnat de France par équipes 2<sup>ème</sup> division, s'inscrit dans le cadre plus large des différents textes officiels édités par la FFL et l'UWW, auxquels il faut se référer pour tout point de règlement non précisé.

## I - ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT

### 1. Formule du championnat

- Le Championnat de France par Equipes (CFE) de 2<sup>ème</sup> division se déroule selon un calendrier édité par la FFL.
- Les équipes qualifiées sont réparties en 2 poules par tirage au sort.  
En cas de forfaits, la FFL pourra éventuellement réaliser un nouveau tirage au sort.

#### **1<sup>ère</sup> phase**

Tournoi nordique dans chaque poule sur une journée selon un ordre des rencontres défini par la FFL.

#### **2<sup>ème</sup> phase**

Demi-finales croisées.

Le 1<sup>er</sup> de la poule A contre le 2<sup>ème</sup> de la poule B.

Le 1<sup>er</sup> de la poule B contre le 2<sup>ème</sup> de la poule A.

#### **3<sup>ème</sup> phase**

La finale 3<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> et la finale 1<sup>er</sup> - 2<sup>ème</sup> se déroulent lors d'un même week-end et dans un même lieu.

### 2. Résultats – Classement – Récompenses

#### 2.1 Résultat d'une rencontre

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a gagné le plus de combats.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, des points de rencontre sont attribués de la manière suivante :

- victoire de la rencontre (plus de combats gagnés) = 2 points,
- égalité de la rencontre (même nombre de combats gagnés) = 1 point,
- défaite de la rencontre (moins de combats gagnés) = 0 point

Lors de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phase du championnat, en cas d'égalité de victoires de combats à la fin de la rencontre, l'équipe vainqueur est déterminée selon les critères hiérarchiques suivant :

- *Le plus grand nombre de points de classement.*
- *Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).*
- *Le plus de victoires par tombé (5-0).*
- *Le plus de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).*
- *Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.*

## 2.2 Classement

### 2.2.1 Dans la poule : **1<sup>ère</sup> phase du championnat**

Dans chaque poule les équipes sont classées en fonction de leurs points de rencontre.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre deux équipes, il faut rechercher le résultat de **la rencontre de l'une contre l'autre**, selon les critères hiérarchiques suivant :
  - Le plus grand nombre de combats gagnés.
  - Le plus grand nombre de points de classement.
  - Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).
  - Le plus de victoire par tombé (5-0).
  - Le plus de victoire par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
  - Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.
  
- En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres de poules, pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les 2 meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivants :
  - le moins de victoires de rencontres,
  - le moins de combats gagnés,
  - le moins de points de classement,
  - le plus de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0),
  - le moins de victoires par tombé (5-0),
  - le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1),
  - le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

Les 2 dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe (*cf. critères en cas d'égalité entre deux équipes*).

### 2.2.2 Dans le championnat :

Les équipes participant à la 3<sup>ème</sup> phase du championnat sont classées de 1 à 4. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poules sont classées respectivement 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> ex aequo.

## 2.3 Montée et descente

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> division est qualifiée pour monter en 1<sup>ère</sup> division sauf si il y a déjà une équipe du même club engagée en 1<sup>ère</sup> division.

Au terme du championnat la FFL se positionnera sur la possibilité de descente ou non.

## 2.4 Récompenses

L'équipe championne de France recevra un trophée de la FFL qu'elle conservera de manière définitive.

Les lutteurs inscrits sur la feuille de rencontre des phases finales des équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> reçoivent une médaille.

## II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 1. Clubs

Une seule équipe par club peut participer au CFE 2<sup>ème</sup> division.  
Les clubs qualifiés (*cf. annexe*) pour le CFE doivent :

- Effectuer leur engagement en déposant **avant la date limite d'engagement le 28 juin 2016** date de réception au siège FFL avant 17 h par courrier postal en AR ou en main propre les documents suivants (*photocopie, fax, courriel ne sont pas acceptés*) :
  - ✓ **Le formulaire d'engagement** (*cf. annexe*) précisant l'acceptation du présent règlement et du cahier des charges (*cf. annexe*). Ce formulaire ne sera validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserves.
  - ✓ **Le chèque d'engagement de 1200 €** (encaissé à partir de la date limite d'inscription).
  - ✓ **Le chèque de caution de 2000 €.**
- Etre réaffiliés à la FFL à la **date limite d'inscription le 20 septembre 2016.**
- Etre un club labellisé « *Performance Excellence* » en 2016 par la FFL. A défaut une pénalité financière de 250 € sera prélevée sur la caution.
- Remettre le dossier d'inscription complet à la date limite d'inscription, date de réception au siège FFL par courrier postal en AR ou en main propre avant 17 h, comprenant (*photocopie, fax, courriel ne sont pas acceptés*) :
  - ✓ **Formulaire d'inscription** qui ne sera validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
  - ✓ **Fiche de renseignements du club** (*cf. annexe*).
  - ✓ **Liste de l'effectif de l'équipe** comprenant maximums 20 lutteurs et 3 entraîneurs (*cf. annexe*).
  - ✓ **Autorisation du président du club** d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFL (*cf. annexe*).
  - ✓ **Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport** pour chaque lutteur inscrit.
  - ✓ **Photocopie d'une carte de séjour, en cours de validité, délivrée par la préfecture, d'une validité minimum d'un an** pour les lutteurs étrangers résidents en France depuis plus de 12 mois et licenciés durant 3 saisons consécutives depuis 2009/2010 (saison en cours comprise). Cette mesure ne s'applique pas pour les lutteurs bénéficiant de la nationalité sportive française accordée par l'UWW.
  - ✓ **Autorisation de transfert international UWW** pour les lutteurs étrangers non résidents en France.

## 2. Lutteurs

Les lutteurs engagés dans le CFE doivent :

- Etre licenciés à la FFL à la **date limite d'inscription fixée au 21 septembre 2016**.
- Etre juniors ou seniors ou vétérans A. Pas de surclassement en junior pour les lutteurs cadets.
- Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> division).
- Des lutteurs pourront être inscrits, pour le même club, en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division mais ne pourront lutter que dans 1 seule division.
- Un lutteur n'ayant pas réalisé plus de 2 combats en 2<sup>ème</sup> division (victoire ou défaite par abandon, forfait, blessure inclus) peut participer, avec le même club, lors de la même saison au championnat de 3<sup>ème</sup> division. En revanche, lors des phases de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> division qui se déroulent sur un même week-end et dans le même lieu un lutteur ne pourra être inscrit que sur une seule feuille de pesée.

## 3. Equipes

L'effectif de l'équipe inscrite (cf. annexe) doit respecter les critères suivants :

- 20 lutteurs au maximum, 6 lutteurs au minimum,
  - 4 lutteurs au maximum de nationalité étrangère. Les lutteurs ayant à la fois la nationalité étrangère et la nationalité française ainsi que ceux bénéficiant de la nationalité sportive française ne sont pas pris en compte en tant que lutteurs de nationalité étrangère.
    - 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW.
- 2 cas sont possibles pour inscrire 4 lutteurs de nationalité étrangère :
- **1<sup>er</sup> cas** : 1 lutteur avec autorisation de transfert international UWW et 3 lutteurs licenciés FFL durant 3 saisons consécutives (depuis 2009/2010, saison en cours comprise) avec carte de séjour en cours de validité à la date limite d'inscription 2016 (délivrée par la préfecture et d'une validité minimale d'un an).
  - **2<sup>e</sup> cas** : 4 lutteurs licenciés FFL durant 3 saisons consécutives (depuis 2009/2010, saison en cours comprise) avec carte de séjour en cours de validité à la date limite d'inscription 2016 (délivrée par la préfecture et d'une validité minimale d'un an).
- 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFL (pas engagé en 2<sup>ème</sup> division).

## 4. Entraîneurs

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être diplômés FFL ou d'Etat recensés sur l'intranet fédéral.

## III – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

### 1. Composition de l'équipe

#### 1.1 Catégories de poids

6 catégories sans tolérance de poids : 59 kg, 66 kg, 75 kg, 86 kg, 98 kg, 130 kg.

Un lutteur peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée. Le poids de corps du lutteur lors de la pesée détermine la catégorie de poids, qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre délégué fédéral.

#### 1.2 Effectif

Un lutteur ne peut faire qu'un combat par mi-temps.

Une équipe, pour **une rencontre**, doit respecter les critères de participation suivants :

- 6 lutteurs au minimum,
- 4 lutteurs français au minimum licenciés dans le club,
- 3 lutteurs au maximum de nationalité étrangère (*les lutteurs ayant la nationalité sportive française ne sont pas pris en compte en tant que lutteurs étrangers*).
- 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFL.

Seuls les lutteurs et 2 entraîneurs (diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet) figurant sur la feuille de composition d'équipe par mi-temps sont autorisés à prendre place sur le banc prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant la pause.

### 2. Déroulement

Une rencontre se compose de 12 combats, alternant entre les styles de lutte libre et gréco-romaine, et se déroulant sur 2 mi-temps.

- La 1<sup>ère</sup> mi-temps débute par la catégorie 59 kg en lutte libre.
- La 2<sup>ème</sup> mi-temps débute par la catégorie 59 kg en lutte gréco romaine.

Lors de la présentation des équipes avant la rencontre, les lutteurs de chaque équipe doivent porter une tenue de club unique et uniforme (survêtement ou maillot).

Les lutteurs doivent porter un maillot de lutte réglementaire à l'effigie de leur club.

- Lors de la 2<sup>è</sup> phase du championnat, l'équipe recevante porte le maillot rouge.
- Lors de la 3<sup>è</sup> phase du championnat, l'équipe rouge sera l'équipe qualifiée issue de la poule A. Au cas ou 2 équipes sont issues de la même poule, l'équipe rouge sera l'équipe la mieux classée de la poule.

Tous les documents relatifs au déroulement de la rencontre sont amenés par l'arbitre délégué fédéral (feuilles de rencontre, de pointage, de pesée, de composition d'équipe).

### 3. Pesée – Contrôle médical

Sur la feuille de pesée, fournie par l'arbitre délégué fédéral, figure la liste de tous les lutteurs inscrits pour chaque équipe.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent.

Avant la compétition, l'arbitre délégué fédéral doit demander au médecin sa carte professionnelle attestant de sa qualité de médecin.

L'arbitre délégué fédéral reçoit les lutteurs des équipes ainsi que les responsables d'équipes dans le local prévu pour la pesée pouvant accueillir l'ensemble des équipes. Dès que la pesée débute le local est clos, plus aucun mouvement d'entrée ou de sortie n'est autorisé.

#### **1<sup>ère</sup> phase du championnat (tournoi nordique sur 1 journée)**

Un tirage au sort réalisé par un arbitre déterminera l'ordre de pesée des équipes.

#### **2<sup>ème</sup> phase du championnat (1/2 finales)**

L'équipe visiteuse est pesée en premier dans sa totalité, puis l'équipe recevante.

#### **Pour l'ensemble des phases du championnat**

- Chaque équipe est pesée l'une après l'autre dans sa totalité.
- La pesée débute selon l'ordre d'inscription des lutteurs sur la feuille de pesée avec un seul et unique passage par lutteur sur la bascule.
- Chaque lutteur avant d'être pesé doit présenter à un arbitre sa licence FFL (format papier **ou numérique**). En cas de non présentation de sa licence ou d'absence de photo sur sa licence, il doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée l'attestation sur l'honneur (cf. annexe).

Le poids de corps détermine la catégorie de poids dans laquelle est inscrit le lutteur.

Un arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

Au terme de la pesée, un arbitre remet à chaque responsable d'équipe une copie des feuilles de pesée.

### 4. Arbitrage

#### **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase du championnat**

Un arbitre est désigné délégué fédéral et sera responsable des rencontres.

#### **1<sup>ère</sup> phase du championnat (tournoi nordique sur 1 journée)**

Corps d'arbitrage complet. Les rencontres se déroulent avec 3 arbitres.

#### **2<sup>ème</sup> phase du championnat (1/2 finales)**

Les rencontres se déroulent avec 2 arbitres qui officient ensemble sur tous les combats de la rencontre. En cas de désaccord entre l'arbitre et le chef de tapis, c'est le chef de tapis qui donne la décision finale après consultation.

#### **3<sup>ème</sup> phase du championnat (finales 1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>)**

Corps d'arbitrage complet. Les rencontres se déroulent avec 3 arbitres.

Dans un combat la règle UWW de disqualification (*art. 15 – édition de février 2010*) s'applique à tout lutteur selon les adaptations suivantes :

- disqualification du lutteur pour l'ensemble de la rencontre (*avec envoi courriel à la FFL d'un rapport par l'arbitre au plus tard le lundi 12 h suivant la rencontre*).

## 5. Horaire programme

### **1<sup>ère</sup> phase du championnat** (*tournoi nordique sur 1 journée*)

Un horaire programme établi par le club recevant en concertation avec la FFL sera envoyé par la FFL aux clubs reçus et aux arbitres.

### **2<sup>ème</sup> phase du championnat** (*1/2 finales*)

Pour chaque rencontre, le début des combats doit commencer entre 15 h et 20 h, dans le respect du calendrier fédéral.

### **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase du championnat**

Les éventuelles modifications du programme horaire sont à envoyer par le(s) club(s) recevant(s) au(x) club(s) reçu(s), aux arbitres et à la FFL. Le club recevant doit s'assurer que ces modifications ont bien été prises en compte.

L'horaire programme se décline de la manière suivante :

- 2 h avant la pesée : ouverture de la salle de compétition et mise à disposition de la bascule officielle.
- 1 h 30 avant la rencontre : début de la pesée en présence d'un médecin.
- 20 minutes avant la rencontre : remise de la composition d'équipe pour la 1<sup>ère</sup> mi-temps à l'arbitre délégué fédéral.
- Présentation des équipes avant la rencontre en tenue de club uniforme.
- Déroulement de la 1<sup>ère</sup> mi-temps.
- Dans les 5 mn suivant la fin de la 1<sup>ère</sup> mi-temps : remise de la composition d'équipe à l'arbitre délégué fédéral.
- Durée de la pause : entre 15 et 20 mn
- Déroulement de la 2<sup>ème</sup> mi-temps.

### **3<sup>ème</sup> phase du championnat**

Les finales 3<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> - 2<sup>ème</sup> se déroulant sur un même week – end et dans un même lieu, la FFL met en place un horaire programme spécifique à cet évènement.

## 6. Transmission des résultats

**Le responsable du club recevant**, chargé de la transmission des résultats (*identifié sur la fiche de renseignements club en annexe*), doit envoyer par courriel le tableau informatique détaillé des résultats de la rencontre (fourni en début de championnat), au plus tard **2 h après la fin de la rencontre**, dûment complété, aux 2 adresses suivantes : [jm.gourdin@fflutte.org](mailto:jm.gourdin@fflutte.org), [ffl@fflutte.org](mailto:ffl@fflutte.org)

**L'arbitre délégué fédéral** doit envoyer par courrier postal, dès le lundi suivant, le dossier complet de(s) la rencontre(s), au siège de la FFL (Fédération Française de Lutte - 2, rue Louis Pergaud 94706 Maisons-Alfort cedex).

Ce dossier se compose des feuilles de pesée, feuilles de composition d'équipes, feuille(s) de rencontre, feuilles de pointage et du rapport des arbitres.

Dans le cas où un arbitre envoie un rapport comprenant un incident (disqualification etc.), celui-ci devra parvenir par courriel à la FFL au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre.

## **7. Réserves et contestations**

Le président de club souhaitant contester ou émettre des réserves sur une rencontre doit envoyer à la FFL l'annexe N°9, dûment complété, par courriel, au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte).

La somme de 500 € sera prélevée sur la caution du club au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente.

## IV - REGLEMENT DES LITIGES

### 1. Nature des litiges et pénalités

Certains litiges sont reportés dans le tableau suivant et font référence à une décision sportive et/ou une pénalité financière qui sera prélevée sur la caution du club. L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

- **Date limite d'engagement : 28 juin 2016**
- **Date limite d'inscription : 20 septembre 2016**

Nature des litiges	Pénalité
Dossier d'inscription incomplet ou incorrect à la date limite d'inscription.	<i>Décision sportive</i> : au-delà de 7 jours après la date limite d'inscription, l'équipe n'est pas engagée pour l'année 2016 et doit repasser par le CFE 3 <sup>ème</sup> division en 2017.
Dépassement de la date limite d'inscription.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement et le chèque de caution sont acquis par la FFL. <i>Décision sportive</i> : le club est suspendu pour l'année 2016 et doit repasser par le CFE 3 <sup>ème</sup> division l'année suivante.
Autorisation de transfert CELA ou UWW irrégulière.	Le montant de l'amende CELA ou UWW affligé à la FFL sera refacturé par la FFL au club concerné.
Défaut de label 2016 « Performance Excellence ».	<i>Pénalité financière</i> : 250 € prélevés sur la caution
Retrait d'un club qualifié avant la date limite d'engagement .	<i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 <sup>ème</sup> division l'année suivante.
Retrait d'un club inscrit, avant ou après le début du championnat.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement et le chèque de caution sont acquis par la FFL. <i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 <sup>ème</sup> division l'année suivante.
Forfait d'une équipe sur une rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 1000 € sont prélevés sur la caution dont 500 € reversés au club recevant. <i>Décision sportive</i> : l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement). 2 points de rencontre en moins dans le classement général.
Retard dans l'envoi de l'horaire programme par le club recevant, à l'arbitre, la FFL, au club reçu.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club.

<p>Absence d'une équipe à l'heure prévue de la pesée.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € sont prélevés sur la caution du club.</p> <p><i>Décision sportive</i> : au-delà d'1 heure de retard l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement).</p>
<p>Absence de licence à la pesée.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : le lutteur doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée une attestation sur l'honneur en annexe.</p>
<p>Moins de 6 lutteurs engagés pour 1 rencontre comprenant au minimum 4 lutteurs français licenciés dans le club engagé.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : le club est déclaré perdant mais il conserve ses points de classement.</p>
<p>Retard pour la remise de la composition d'équipe.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre garde confidentielle la composition de l'autre équipe jusqu'à réception de la 2<sup>ème</sup> composition.</p>
<p>Erreur sur la feuille de composition d'équipe.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : il y a autant de matchs perdus par forfait (5-0) que d'erreurs commises sur la feuille.</p>
<p>Tenue de lutteur ne répondant pas au présent règlement.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club par tenue non réglementaire.</p>
<p>Débordement du public.</p>	<p>L'autorité compétente étudie chaque cas, à partir du rapport de l'arbitre et statue sur une décision sportive et/ou une pénalité financière.</p>
<p>Non respect du cahier des charges par l'organisateur.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre délégué fédéral doit contacter immédiatement le vice président à la vie fédérale FFL ou son représentant qui prendra une décision.</p> <p><i>Pénalité financière</i> : décision de l'autorité compétente.</p>
<p>Manque de provision sur la caution du club pour s'acquitter de pénalités financières.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : si le club ne s'acquitte pas de sa dette avant la date d'inscription au CFE de l'année suivante, il est suspendu pour l'année 2016 et ne pourra se réengager en CFE 3<sup>ème</sup> division qu'après acquittement de sa dette.</p>

## ANNEXE 1 - Formulaire d'engagement

A envoyer par courrier postal en AR ou remettre en main propre, dûment complété, à la FFL **avant le 28 juin 2016** (photocopie, fax, courriel ne sont pas acceptés).  
Formulaire validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
NOM – Prénom

Président du club de : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Engage** mon club au championnat de France par équipes de **2<sup>ème</sup> division 2016**.

**Certifie** avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement et du cahier des charges que je m'engage à respecter et à faire respecter.

Je joins au présent formulaire :

- Le chèque d'engagement n° \_\_\_\_\_ d'un montant de mille deux cent euros (1200 €).
- le chèque de caution n° \_\_\_\_\_ d'un montant de deux mille euros (2000 €).

Le chèque d'engagement et de caution seront encaissés par la FFL au cas où votre club ne participerait pas au championnat.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

## ANNEXE 2 – Les clubs qualifiés

- ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT ROUEN LUTTE (Rouen)
- CLUB BAGNOLET LUTTE 93 (Bagnolet)
- CLUB DE LUTTE DE BELLEU (Belleu)
- CLUB MUNICIPAL AULNAYSIEN DE SPORTS ATHLETIQUE (Aulnay CMASA)
- LUTTE CLUB CHAMALIÈRES (Chamalières)
- OLYMPIQUE MAIZIÈRES LÈS METZ LUTTE (Maizières-lès-Metz)
- STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB (Sotteville-lès-Rouen)
- UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS (Paris Métro)

### ANNEXE 3 - Formulaire d'inscription

A envoyer par courrier postal en AR ou remettre en main propre, dûment complétée, à la FFL avant la date limite d'inscription le **20 septembre 2016** (photocopie, fax, courriel ne sont pas acceptés).  
Formulaire validé par la FFL que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.

Je soussigné, \_\_\_\_\_

NOM – Prénom

Président du club de : \_\_\_\_\_

Inscrit mon club au championnat de France par équipes de **2<sup>ème</sup> division 2016**.

Je joins au présent formulaire d'inscription :

- La fiche de renseignements du club (cf. annexe).
- La liste de l'effectif de l'équipe et des entraîneurs (cf. annexe).
- L'autorisation du président du club d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFL (cf. annexe).
- La photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport pour chaque lutteur inscrit.
- Photocopie lisible d'une carte de séjour, en cours de validité, délivrée par la préfecture, pour les lutteurs de nationalité étrangère résidents en France depuis plus de 12 mois et licenciés durant 3 saisons consécutives depuis 2009/2010 (saison en cours comprise). Cette mesure ne s'applique pas pour les lutteurs bénéficiant de la nationalité sportive française accordée par l'UWW.
- Autorisation de transfert international UWW pour les lutteurs étrangers non résidents en France.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

## ANNEXE 4 - Fiche de renseignements du club

**CLUB :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Nom du président du club :** \_\_\_\_\_

Tél. du club : \_\_\_\_\_

Courriel du club : \_\_\_\_\_

Adresse du site internet du club : \_\_\_\_\_

**Nom et prénom du contact :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Salle de compétition :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Horaire :**

Heure de pesée : \_\_\_\_\_

**Transmission des résultats (si différent du contact) :**

Nom et prénom du responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## ANNEXE 5 - Liste de l'effectif de l'équipe

A envoyer, dûment complétée, à la FFL avant la date limite d'inscription **le 20 septembre 2016**.

- 20 lutteurs maximum, 6 lutteurs au minimum,
- 4 lutteurs maximum de nationalité étrangère (1 au maximum avec autorisation de transfert UWW),
- 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFL.

Equipe (nom du club) : \_\_\_\_\_

LUTTEURS						
N°	NOM	Prénom	N° Lic.*	Club	Date nais.	Nationalité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

ENTRAINEURS (3 au maximum, diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet)					
N°	NOM	Prénom	N° Lic*	Club	Niveau de diplôme
1					
2					
3					

\*N° Licence = 6 derniers chiffres de la carte licence

## ANNEXE 6 – Autorisation pour les lutteurs licenciés dans un autre club FFL

A envoyer, dûment complétée, à la FFL avant la date limite d'inscription le 20 septembre 2016.

Je soussigné, \_\_\_\_\_  
NOM – Prénom

Président du club de : \_\_\_\_\_

Autorise le licencié de mon club :

NOM Prénom \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_

A participer au championnat de France par équipes de **2<sup>ème</sup> division**

avec le club : \_\_\_\_\_

### **IMPORTANT**

*Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> division).*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Signature et cachet du club

## ANNEXE 7 – Attestation sur l'honneur d'identité

*A utiliser en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée  
et sans présentation d'une pièce d'identité (ou copie)*

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

*Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL*

Attestation à récupérer par l'arbitre fédéral

Je soussigné : \_\_\_\_\_

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

**Déclare sur l'honneur que le lutteur qui s'est pesé :**

NOM Prénom \_\_\_\_\_

Du club de \_\_\_\_\_

Lors de la compétition \_\_\_\_\_

**Correspond au lutteur inscrit sur la feuille de pesée**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

*Signature*

## **A - LIEU DE COMPETITION**

La compétition se déroule à :

---

*Nom et adresse de la salle de compétition*

---

## **B - ORGANISATION**

### **1. Accueil de l'équipe adverse :**

L'organisateur doit mettre à disposition des équipes, 2 heures avant la pesée :

- Un tapis d'échauffement
- Un vestiaire pour chaque équipe (avec douches et WC)
- Une balance de contrôle qui doit être la même que l'officielle

### **2. Accueil des arbitres :**

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, 2 heures avant la pesée, un vestiaire spécifique (avec douches et WC).

### **3. Le service médical :**

L'organisateur doit prévoir un médecin qui doit être présent tout au long de la pesée et pendant toute la rencontre.

En complément, l'organisateur peut prévoir un service de protection civile.

### **4. La pesée :**

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, une salle permettant de réaliser une pesée pouvant accueillir les équipes en même temps.

La balance de pesée officielle est la même que celle de contrôle.

## 5. Organisation de la salle de compétition :

L'organisateur doit mettre en place la configuration minimale suivante :

- Une zone de compétition isolée du public comprenant :
  - 1 tapis de lutte 12 x 12 m homologué UWW si moins de 4 équipes,
  - 2 tapis de lutte 12 x 12 m homologué UWW si plus de 3 équipes,
  - des tables et chaises pour le secrétariat,
  - deux chaises et deux poubelles aux coins rouge et bleu du tapis,
- Des bancs pour les lutteurs qui vont réaliser un combat lors d'une mi-temps (6 lutteurs au maximum), placés dans un espace réservé et balisé qui sera, soit accolé au public, soit à 10 m de part et d'autre du tapis.
- Des gradins avec une capacité de 250 personnes au minimum placés à 5 mètres au minimum du bord du tapis (les chaises ne sont pas autorisées).
- Une sonorisation de la salle.
- Un speaker chargé d'annoncer les combats.
- Un photocopieur.
- Par tapis, un système d'affichage électronique des points et du temps.
- Par tapis, un système d'affichage du score des équipes.
- Par tapis, un chronométreur et un marqueur expérimentés (un délégué du club visiteur a la possibilité d'occuper la place de secrétaire et de chronométreur en alternance avec l'équipe d'organisation locale).
- Une personne responsable du nettoyage du tapis.
- Un service d'ordre identifiable dans la salle de compétition.
- Un médecin au minimum pendant la rencontre, avec éventuellement la protection civile.

## C - COMMUNICATION

Le club organisateur doit assurer la couverture médiatique de la compétition auprès de la presse locale, régionale ou nationale.

Un emplacement dans la salle de compétition doit être prévu pour la presse.

## ANNEXE 9 - Contestation

*Document à envoyer par le président du club par courriel à la FFL ([ffl@fflutte.org](mailto:ffl@fflutte.org)) au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte)*

### CONTESTATION

**La somme de 500 € sera prélevée sur la caution du club au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente**

Lieu de la rencontre : .....

Date de la rencontre : ..... / ..... / 20.....

*Détail de la contestation :*

Fait à ..... le ..... / ..... / 20.....

**Nom, prénom** et signature du président du club :